

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 4 juillet 2023.

Sont présents(es) : Siègne #1 - Gilles Ouellet / Siègne #2 - Marilyne Lévesque / Siègne #3 - Stéphanie Bard / Siègne #4 - Francine Bard / Siègne #5 - Gabriel D'Anjou / Siègne #6 - Danielle D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

4.1 - Approbation des comptes à payer au 30 juin 2023

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 23-23 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal au public

4.3 - Séance de travail et séance de conseil du mois d'août 2023

4.4 - Pont internet (centre communautaire, bureau municipal, Fabrique, garage et édifice du Parc Garneau)

4.5 - Installation d'un pont sans fil avec le Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup / Acceptation d'une soumission

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

5.1 - Travaux de pavage / Acceptation d'une soumission

5.2 - Demande de financement offert par le programme fédéral Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural / Résolution d'appui à Trans-apte

5.3 - Problématique du transport de bois

5.4 - Branchement au réseau d'égout municipal pour le 11, rue des Étangs

6 - CORRESPONDANCE

7 - VARIA

7.1 - Rapport du maire et des conseillers

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

373-07-23

3 - LÉGISLATION

374-07-23

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

375-07-23

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil

Un avis de motion est donné par Gilles Ouellet à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 22-23 concernant le déroulement lors des séances publiques de conseil.

Présentation du projet de règlement no 22-23 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 22-23 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 22-23 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

376-07-23

4.1 - Approbation des comptes à payer au 30 juin 2023

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de 30 juin 2023, totalisant la somme de 105 842,21 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

377-07-23

4.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 23-23 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal au public

Un avis de motion est donné par Francine Bard à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 23-23 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal au public.

Présentation du projet de règlement no 23-23 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 23-23 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 23-23 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

378-07-23

4.3 - Séance de travail et séance de conseil du mois d'août 2023

CONSIDÉRANT les vacances de la directrice générale et de la greffière-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil consente à ce que la séance de travail du 8 août soit devancée au jeudi 27 juillet 2023 et que la séance de conseil du 15 août soit devancée au 1er août 2023;

QUE la séance de conseil se tienne à l'endroit et à l'heure habituels des séances, soit au 20 rue Principale, à 19 h 30;

QU'un avis public soit affiché aux deux endroits prévus à cette fin.

ADOPTÉ

379-07-23

4.4 - Pont internet (centre communautaire, bureau municipal, Fabrique, garage et édifice du Parc Garneau)

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité pour l'installation d'un pont sans fil par la fibre du Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que la firme 6TemTi a débuté des démarches pour la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT que le projet est appuyé par le Comité de développement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil demande au Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup de bien vouloir nous donner les autorisations nécessaires pour l'installation d'un pont sans fil par la fibre de l'École l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ

380-07-23

4.5 - Installation d'un pont sans fil avec le Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au budget un montant de 8 000 \$ pour le projet de pont sans fil par la fibre de l'École de l'Amitié de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que toutes les indications du Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup semblent favorables au projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'appui du Comité de développement de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de 6TemTi au montant de 7 790,18 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de 6TemTi telle qu'elle a été déposée, conditionnelle à l'approbation du Centre de services scolaire de Kamouraska--Rivière-du-Loup;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement.

ADOPTÉ

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

381-07-23

5.1 - Travaux de pavage / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT que la rue Principale a besoin d'une réfection, incluant la traverse de gravier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Pavage Francoeur inc. pour un montant de 37 056,50 \$, plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Pavage Francoeur inc., telle qu'elle a été déposée;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement et que les crédits soient pris dans le budget Voirie.

ADOPTÉ

382-07-23

5.2 - Demande de financement offert par le programme fédéral Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural / Résolution d'appui à Trans-apte

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

CONSIDÉRANT que Trans-apte poursuit, dans son plan de développement, l'objectif de mieux desservir la population de la MRC;

CONSIDÉRANT que Trans-apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle, de même que par les moyens de répartition;

CONSIDÉRANT que Trans-apte offre à la population un service inclusif, à la demande, ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont besoin d'un accès simplifié aux services de transport;

CONSIDÉRANT que le redéploiement de l'offre de transport permettra de contribuer à l'établissement et à l'expansion d'une solution non traditionnelle de transport à la demande et inclusif pour tous;

CONSIDÉRANT que le redéploiement de l'offre de transport permet d'améliorer les services déjà offerts par Trans-apte et d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

CONSIDÉRANT que le redéploiement de l'offre de transport permettra la réduction de l'isolement social;

CONSIDÉRANT que le redéploiement de l'offre de transport permettra l'amélioration des possibilités d'emploi;

CONSIDÉRANT que le fonds d'aide pour les solutions de transport en milieu rural arrive à point pour soutenir un redéploiement de l'offre actuelle de transport sur le territoire où 30 % de la population est présentement âgée de 65 ans ou plus (34 % en 2028) (ISQ);

CONSIDÉRANT que Trans-apte pourra se doter de véhicules plus économiques et hybrides qui vont lui permettre d'offrir un service amélioré avec une portée accrue sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que le programme fédéral finance 80 % de l'achat de véhicules, de logiciels de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement qui aideront les personnes vivant dans les collectivités rurales à se rendre au travail, à l'école, à leurs rendez-vous et à visiter leurs proches;

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant appuie vivement Trans-apte inc. dans sa demande de financement offert par le programme fédéral Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural.

ADOPTÉ

383-07-23

5.3 - Problématique du transport de bois

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant applique sur son territoire le Règlement numéro 03-15 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;

CONSIDÉRANT que dans le Règlement numéro 03-15, la municipalité autorise que les véhicules-outils transitent par la rue Principale pour sortir de la route Zacharie-Ouellet puisque c'est le seul chemin qui peut être emprunté;

CONSIDÉRANT que la route Zacharie-Ouellet est sous juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que le transport de bois transitait auparavant par la route Holiday et la route 287;

CONSIDÉRANT que depuis un an, le transport forestier transite par la route Zacharie-Ouellet, la rue Principale pour ensuite emprunter la rue Lavoie en direction de Saint-Pacôme;

CONSIDÉRANT que la rue Principale n'est pas une route désignée à double vocation, n'a pas la structure nécessaire au transport lourd, traverse le centre du village et toute la zone scolaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a communiqué avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable au centre de Saint-Pascal et que ce dernier a confirmé que le transport se faisait par la route Zacharie-Ouellet car celle habituellement utilisée traverse un pont qui ne peut plus supporter la charge des camions;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant cherche une solution à long terme afin de faire transiter le transport de bois sur des routes conçues pour le transport lourd;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant désire assurer la sécurité des enfants et des résidentes et résidents;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE cette problématique soit soumise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, au député monsieur Mathieu Rivest, à la MRC de Kamouraska et à toutes les municipalités du Kamouraska.

ADOPTÉ

384-07-23

5.4 - Branchement au réseau d'égout municipal pour le 11, rue des Étangs

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de branchement au réseau d'égout pour le 11, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux offres de service, soit Transport Pierre Dionne pour effectuer les travaux au coût de 7 600 \$, plus taxes, et Transport en vrac St-Denis, au montant de 3 870 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est refacturé au propriétaire par le Règlement 21-23;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise Transport en vrac St-Denis à effectuer les travaux, tel qu'ils sont décrits dans sa soumission, au montant de 3 870 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

6 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

7 - VARIA

7.1 - Rapport du maire et des conseillers

Le maire et les conseillers et conseillères présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

385-07-23

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 12.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière